

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 222 Subvention et convention avec l'association Comité Quartier Latin (5^e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Comité Quartier Latin » ;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 5e en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 6e en date du 8 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Comité Quartier Latin ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association « Comité Quartier Latin », 27, rue Claude Bernard à Paris 5e (2011-DDEEES-222, Dossier n° 2011- , n° tiers : X08622, n° SIMPA 2401)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF55003) du budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2011 et suivants.